

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 22_098

**OBJET : SUBVENTIONS
EVENEMENTIELS ET HORS CADRES
2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 19 h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32</p> <p>Vote :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative : Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphael MAISONNIER, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz),</p> <p>Pouvoirs : Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Anne LENFANT, Williams DUFOUR à Jean Claude SARTER, MJ SEGUIN à Martine MACHON, Nathalie HENNER à JP SIRAND PUGNET, Pascal SERVAIS à Wilfried TISSOT</p>
---	---

CONSIDÉRANT la délibération n° 22- 097 définissant le cadre général pour l'attribution des subventions liées à l'évènementiel,

CONSIDÉRANT la pondération des critères définis en réunion de travail,

CONSIDÉRANT la proposition d'octroi de subvention selon les modalités ci-dessous :

ASSOCIATION	ACTION	Montant attribué
ICI DEMAIN	Music' O balcon	700,00 €
AVIPAR	Exposition itinérante "Paysages de Chartreuse, valorisation du patrimoine architectural et lecture des paysages	300,00 €
LES ARTISTES DE CHARTREUSE	Biennale Neige et Glace + ateliers de sculpture et exposition des Artistes de Chartreuse	900,00 €
HISTOIRES EN FÊTES	Rencontres médiévales en Chartreuse / site du château de Montbel	1 000,00 €
TRAIL NATURE ORGANISATION - TNO	Organisation à Saint-Pierre-de-Chartreuse du Chartreuse Winter Trail et du Chartreuse Trail festival	1 200,00 €
CHARTREUSE TRAIL OUTDOOR	Organisation de deux courses de trail d'envergure nationale et internationale en vue de faire la promotion de la Chartreuse - Chartreuse Terminorum et Back Yard	1 100,00 €
CORAC	28e Rallye de Chartreuse	1 300,00 €
LES PASSEURS D'HISTOIRES	Créations d'animations et spectacles Voie Sarde et massif	1 100,00 €
VTT CHARTREUSE	Festi Vélo	900,00 €
CHARTREUSE GAMING	# 6 Tournoi E-sport	700,00 €
CHARTREUSE EN CHŒURS	Promouvoir des œuvres musicales et chorales pour le public du massif de Chartreuse	500,00 €
SOLFASIRC -	Proposer un festival annuel de spectacles vivants contemporains de qualité en milieu rural, publics et scolaires	500,00 € 1 000 €
MÉMOIRE DES ENTREMONTS	Faire connaître un pan du patrimoine local, découvrir une utilisation oubliée de l'usage de la forêt au 18e s., valoriser le patrimoine culturel d'Arcabas (Corbel) et découverte du métier de souffleur de verre édition d'un livre et fête du verre	800,00 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27/06/2022

ID : 038-200040111-20220616-22_098-DE

SLOW

L'AUTRE CIE	Inviter les habitants du territoire et les estivant ensemble des forêts" toute une nuit. 10 expériences prévues	
AUX PIEDS DE LA CUCHE	Festival de musique "Le pied de la Cuche" 3 concerts	1 100,00 €
INSTINCT'TAF	Culture nomade en Chartreuse - Zygomatic Festival + M(art)dis de Rivièr'Alp + Jeudis de St Lau + les Rencontres des BâO	3 000,00 €

Le Conseil communautaire, après avoir voté ligne par ligne, à l'UNANIMITE.

- **VALIDE** les montants et autorise le versement des subventions 2022.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 16 juin 2022,

La Présidente,

Anne LENFANT

